

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
Pyrénées-Orientales

| NOMBRE DE MEMBRES | | |
|--------------------------------|-------------|-------------------------------------|
| Afférents au Conseil Municipal | En exercice | Qui ont pris part à la délibération |
| 7 | 5 | 5 |

| Date de la convocation |
|-------------------------------|
| 25 mars 2026 |

| Date d'affichage |
|-------------------------|
| |

| Objet |
|---|
| Elections des délégués au SIVU du massif des albères |

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE L'ALBERE 66480**

Séance du : 13 avril 2026

L'an deux mille vingt-six

Et le treize avril à 18h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence de Marc de BESOMBES-SINGLA, Maire.

Présents : Marc de BESOMBES-SINGLA, François TUBERT, Thérèse BIDARD, Stéphane DOUBIN, Anne-Lise de BESOMBES-SINGLA

Monsieur Stéphane DOUBIN a été nommé secrétaire

Délibération 2026/017

ELECTION DES DELEGUES AU SIVU DU MASSIF DES ALBERES

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que, conformément aux dispositions de l'article L.5212-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, il y a lieu de procéder au renouvellement des délégués de la commune au SIVU du Massif des Albères.

Le Conseil procède à la désignation, au vote, au scrutin secret et à la majorité absolue, de 2 délégués titulaires et de 2 délégués suppléants.

Les résultats sont les suivants :

- Nombre de votants : 5
- Suffrages exprimés : 5
- Majorité absolue : 3

DELEGUES TITULAIRES :

Ont obtenu :

François TUBERT : 5 voix

Thérèse BIDARD : 5 voix

En conséquence, François TUBERT et Thérèse BIDARD sont élus délégués titulaires.

DELEGUES SUPPLEANTS :

Ont obtenu :

Marc de BESOMBES-SINGLA : 5 voix

Stéphane DOUBIN : 5 voix

En conséquence, Marc de BESOMBES-SINGLA et Stéphane DOUBIN sont élus délégués suppléants.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire,



M. de BESOMBES SINGLA

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Sous-préfecture de CERET le et
Publication ou notification du

